



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procuration : 1

Convocation : 30 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le trente octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, rue de la Poste, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme VILA-ABARCA Alexandra à Mme GHYS Patricia.

Stéphane LORD a été nommé secrétaire de séance.

58/2020 - OBJET : ACHAT CAVE COOPERATIVE

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU l'avis du service France Domaine en date du 22 octobre 2020 estimant les immeubles, ancienne cave coopérative fermée, cadastrés C 2370 et C 1495 à la somme de 220 000 € avec marge de 10%,

VU le vote du budget primitif en date du 29 juillet 2020,

VU la délibération N°54-2020 en date du 29 septembre 2020 en faveur de l'achat de principe de l'ancienne cave coopérative,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération de principe prise en date du 29 septembre 2020 en faveur de l'achat de l'ancienne cave coopérative ainsi que les démarches réalisées à l'encontre de la société SVC Les Vignobles du Rivesaltais, 153, RD 900, 66600 Rivesaltes.

Il est proposé de faire l'acquisition d'une partie des immeubles cadastrés C 2370 et C 1495 situés 15, route Nationale, 66550 Corneilla-la-Rivière composée de parking et d'une surface bâtie : un hangar récent, cuves suspendues, cuverie principale et atelier / appartement. Les surfaces sont détaillées dans le procès-verbal de bornage.

Suite aux différents échanges avec la société SCV Les Vignobles du Rivesaltais ainsi que l'avis du domaine en date du 29 septembre 2020, la commune souhaite se porter acquéreur des surfaces détaillées ci-dessus pour un montant total de 240 000,00 € par acte notarié auprès de Maître Nancy ROSAS, 2, rue Victor Hugo, 66130 Ille-sur-Têt.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une partie de l'ancienne cave coopérative cadastrées C 2370 et C 1495, situées au 15, route Nationale, 66550 Corneilla-la-Rivière pour un montant de 240 000,00 € net vendeur par acte notarié ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces immeubles au prix susmentionné.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire
M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20201105-58-2020-DE
Date de télétransmission : 01/12/2020
Date de réception préfecture : 01/12/2020

Corneilla-la-Rivière - Conseil Municipal du 5 novembre 2020